



THE DRIVE YOU DEMAND

A l'intention des investisseurs qualifiés en Suisse ou des investisseurs professionnels ou des contreparties éligibles tels que définis par les lois en vigueur

## UBAM - SRI EUROPEAN CONVERTIBLE BOND

### Bénéficiaire de la nature convexe des obligations convertibles dans un cadre d'investissement responsable

L'Union Bancaire Privée, UBP SA, acteur reconnu du marché des convertibles, coopère avec un expert en investissement responsable, La Banque Postale Asset Management («LBPAM»), dans l'objectif de faire bénéficier les investisseurs du potentiel de convexité des convertibles dans un cadre socialement responsable.

#### Points forts

- ◆ *La combinaison de deux domaines de compétences: gestion des convertibles et filtrage (screening) des titres en termes d'investissement responsable*
- ◆ *Une approche socialement responsable «best in class»*
- ◆ *Une exposition dynamique aux marchés actions, grâce à une sensibilité actions moyenne comprise entre 10% et 60%*
- ◆ *Une approche prudente vis-à-vis du risque de crédit: notre processus d'investissement débute et se termine par l'analyse de crédit*
- ◆ *Une sensibilité aux taux d'intérêt inférieure à celle des obligations classiques pour une durée similaire*
- ◆ *L'accès à un actif rare: une caractéristique optionnelle de long terme sur l'action de la société émettrice*

#### Thèse d'investissement

Les obligations convertibles se caractérisent par un historique de performance comparable à celui des actions sur le long terme, avec une volatilité beaucoup plus faible et des corrections («drawdowns») limitées. En effet, leur nature duale – instrument obligataire avec option de conversion incorporée – leur confère un profil de risque/rendement asymétrique par rapport aux actions. Les avantages liés à la convexité font des convertibles une classe d'actifs «tout-terrain» dans le cadre de la construction de portefeuille.

Par ailleurs, les convertibles sont partiellement exposés aux actions et affichent ainsi une sensibilité aux variations des taux d'intérêt inférieure à celle des obligations classiques de durée similaire.

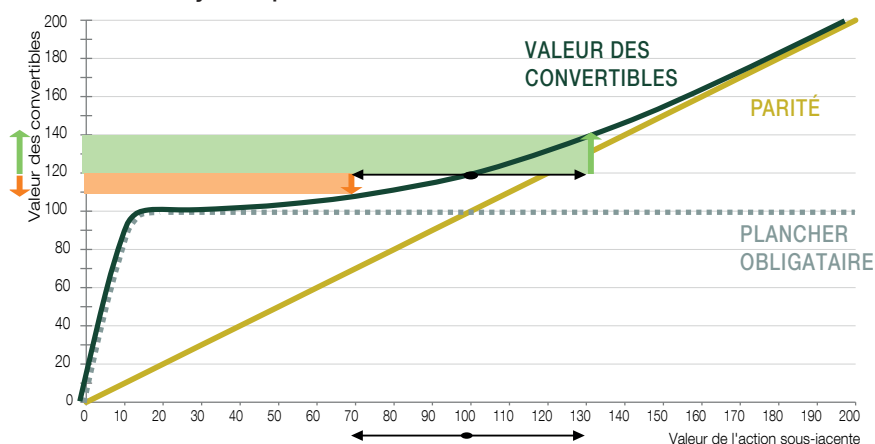
En s'alliant à LBPAM, l'UBP offre l'accès à la convexité intrinsèque des convertibles aux investisseurs qui souhaitent orienter une partie de leurs actifs vers des émetteurs adhérant aux principes d'équité et de pérennité associés à l'investissement responsable.

#### Caractéristiques du fonds

UBAM - SRI European Convertible Bond cherche à tirer profit de la nature convexe des convertibles via une exposition moyenne aux marchés actions comprise entre 10% et 60%. Cette exposition est gérée activement, conformément aux vues des gérants, afin de générer des rendements semblables à ceux des actions sur le long terme, tout en maintenant une volatilité inférieure.

L'objectif de cette stratégie est aussi de bénéficier d'un portefeuille ayant, en matière d'investissement responsable, une notation moyenne supérieure à celle de son indice de référence telle qu'évaluée par LBPAM. Nous appliquons ainsi des critères rigoureux en termes de considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), et des critères d'exclusion stricts. Cela nous conduit à privilégier les émetteurs exemplaires, à savoir des entreprises qui se distinguent par leur engagement en faveur du développement durable, selon nos quatre axes d'analyse: transition économique et énergétique, développement territorial, gestion durable des ressources, et gouvernance responsable.

#### Un rendement asymétrique



UNION BANCAIRE PRIVÉE

Source: UBI  
Les performances passées ne constituent pas une indication des résultats futurs.

## Processus d'investissement

- ◆ Processus de sélection de titres «bottom-up», centré sur la convexité
- ◆ Filtrage ESG initial effectué par LBPAM selon une approche «best in class»
- ◆ Filtrage supplémentaire selon des critères de taille minimale et de liquidité
- ◆ Analyse des caractéristiques techniques de chaque obligation convertible pour valoriser l'obligation classique et la valeur de l'option incorporée
- ◆ Identification des instruments dont l'action sous-jacente présente un potentiel de révision à la hausse des bénéficiaires; analyse approfondie de la qualité de crédit des émetteurs
- ◆ Pondération principalement fondée sur la qualité de crédit et la notation en termes d'investissement responsable
- ◆ Gestion active des sensibilités globales (si nécessaire), en ligne avec les vues de marché des gérants et le profil de risque de la stratégie

## Paramètres d'investissement

- ◆ Sensibilité actions moyenne: entre 10% et 60%
- ◆ Nombre de positions: environ 60 titres convertibles
- ◆ Critères rigoureux de notation ESG minimale et d'exclusion
- ◆ Biais «investment-grade» (dont notations internes)
- ◆ Indice: Thomson Reuters Convertibles Europe Hedged (EUR) (pour information uniquement; le fonds n'a pas d'indice de référence officiel)

## Equipe d'investissement

- ◆ UBAM - SRI European Convertible Bond est géré dans le cadre d'un partenariat entre l'UBP et LBPAM.
- ◆ L'UBP gère des stratégies d'obligations convertibles depuis 1999.
- ◆ L'équipe Obligations convertibles de l'UBP est composée de dix professionnels de l'investissement, dont quatre gérants de portefeuille senior avec une spécialisation régionale, et un conseiller senior axé sur les convertibles et le crédit.
- ◆ L'équipe comprend aussi un analyste quantitatif senior, un data manager, un trader-analyste et deux spécialistes de l'investissement.

## Caractéristiques

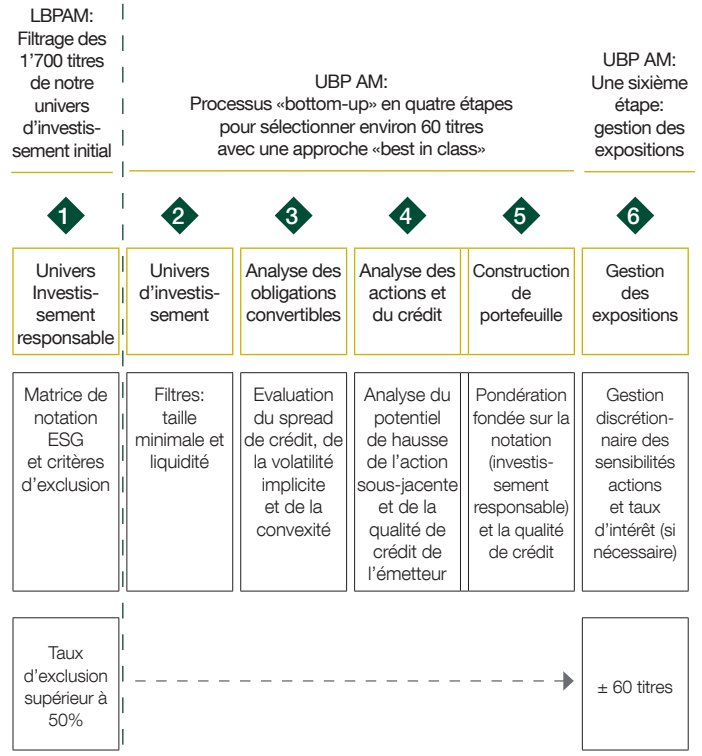
Nom du fonds	UBAM
Nom du compartiment	UBAM - SRI European Convertible Bond
Forme juridique du fonds	SICAV ombrelle de droit luxembourgeois, UCITS
Date de lancement	Le 7 août 2015
Prix de souscription/vente	VNI
Investissement minimum	1 part
Devise	EUR
Souscription/rachat	Quotidien
Commission de gestion	A: 1.00%; I: 0.70%

## Informations importantes

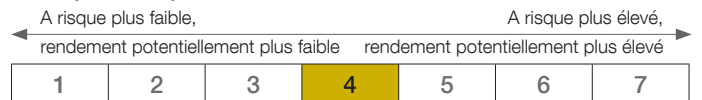
Le présent document marketing est fourni uniquement à titre d'information et/ou à des fins commerciales. Il est confidentiel et destiné uniquement à la personne à laquelle il a été remis. Il ne peut être reproduit (en totalité ou en partie), transmis, donné, envoyé ou rendu accessible d'une quelconque façon à toute autre personne sans l'autorisation écrite préalable de l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou d'une entité du Groupe UBP (ci-après l'«UBP»). Le présent document reflète l'opinion de l'UBP à la date de son émission. Le présent document est destiné uniquement aux personnes ayant le statut d'investisseurs qualifiés en Suisse ou de clients professionnels ou de contreparties éligibles, ou à toute catégorie d'investisseurs équivalente, comme défini par les lois applicables en la matière (ces personnes étant toutes considérées comme des «investisseurs éligibles»). Le présent document s'adresse uniquement aux investisseurs éligibles; toute personne qui n'est pas un Investisseur éligible ne doit pas agir sur la base du présent document ou s'appuyer sur le présent document. Ce document n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé (en tout ou partie) dans une juridiction où une telle distribution, publication ou utilisation serait interdite, et il ne s'adresse pas aux personnes ou aux entités auxquelles il serait illégal de transmettre un tel document. En particulier, ce document ne peut être distribué aux Etats-Unis d'Amérique ni à toute personne américaine («US person») (y compris les citoyens américains résidant en dehors des Etats-Unis d'Amérique). Le présent document n'a pas été produit par les analystes financiers de l'UBP et ne peut donc être considéré comme de la recherche financière. A ce titre, il n'est aucunement soumis aux exigences relatives à l'analyse financière et à l'indépendance de la recherche en investissement. Des efforts raisonnables ont été déployés pour s'assurer que le contenu du présent document est basé sur des informations et des données obtenues auprès de sources fiables. Cependant, l'UBP n'a pas vérifié les informations issues de sources externes figurant dans le présent document et ne garantit en aucun cas leur exactitude ou leur exhaustivité. L'UBP décline toute responsabilité quelle qu'elle soit et ne formule aucune déclaration, garantie ou promesse – expresse ou implicite – quant aux informations, projections ou opinions contenues dans le présent document, ou en ce qui concerne d'éventuelles erreurs, omissions ou inexactitudes. Les informations mentionnées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'UBP ne s'engage aucunement à mettre à jour le présent document ou à corriger des données qui pourraient se révéler inexactes. Le présent document peut faire référence aux performances passées des stratégies d'investissement. Les performances passées ne constituent pas une indication des résultats actuels ou futurs. Les stratégies d'investissement peuvent voir leur valeur baisser ou croître. Tout capital investi peut impliquer des risques, et il est possible que vous ne récupériez pas le montant initialement investi. De plus, les données de la performance figurant dans le présent document ne tiennent pas compte des commissions et des frais perçus lors de l'émission et du remboursement des titres, ni des retenues fiscales éventuelles. Les fluctuations des taux de change peuvent faire varier votre performance à la hausse ou à la baisse. Tous les énoncés mentionnés dans le présent document autres que ceux portant sur des faits historiques sont de nature prospective. Les énoncés prospectifs ne reflètent pas nécessairement les performances futures. Les projections financières figurant (le cas échéant) dans le présent document ne représentent en aucun cas des prévisions ou des budgets; elles sont fournies exclusivement à titre d'illustration et se fondent sur des anticipations et des hypothèses actuelles qui peuvent ne pas se matérialiser. Les performances réelles, les résultats, les conditions financières et les perspectives d'une stratégie d'investissement peuvent différer significativement de ceux formulés, explicitement ou implicitement, dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent document. En effet, les performances projetées ou visées sont, par nature, soumises à des incertitudes importantes, notamment économiques et de marché, susceptibles d'avoir une incidence négative sur la performance. L'UBP n'assume aucune obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit du fait de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Le présent document ne doit pas être considéré comme un conseil ou une forme de recommandation d'achat ou de vente d'un quelconque titre ou fonds. Il ne saurait remplacer un prospectus ou tout autre document juridique, lesquels peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège du fonds concerné ou auprès de l'UBP. Les opinions exprimées dans les présentes ne prennent pas en considération la situation, les objectifs ou les besoins spécifiques des investisseurs. Il appartient à chaque investisseur de se forger sa propre opinion à l'égard de tout titre ou instrument financier mentionné dans ce document et d'évaluer de manière indépendante les avantages ou le caractère adéquat de tout investissement. De plus, le traitement fiscal de tout investissement dans le(s) fonds mentionné(s) dans le présent document dépend de la situation individuelle de l'investisseur et peut, à l'avenir, être sujet à des modifications. Les investisseurs sont invités à lire attentivement les avertissements sur les risques ainsi que les réglementations énoncées dans le prospectus ou dans les autres documents juridiques, et il leur est recommandé de requérir l'avis de leurs conseillers financiers, juridiques et fiscaux. Le présent document ne constitue ni une offre ni une sollicitation pour acheter, souscrire ou vendre des devises, des fonds, des produits ou des instruments financiers quels qu'ils soient, pour effectuer un investissement, ou pour participer à des stratégies de trading spécifiques dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée, ou à l'intention de toute personne à laquelle il serait illégal de faire une telle offre ou sollicitation. Les appels émis vers le numéro de téléphone mentionné dans le présent document peuvent être enregistrés. L'UBP considère que toute personne appelant ce numéro accepte l'enregistrement de la communication. L'UBP est agréée et réglementée, en Suisse, par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Au Royaume-Uni, l'UBP est agréée par l'Autorité de régulation prudentielle (Prudential Regulation Authority, PRA); elle est assujettie à la réglementation de l'Autorité de conduite financière (Financial Conduct Authority, FCA) et elle est soumise à certaines règles de la PRA. Toute souscription non fondée sur les derniers prospectus, DICI/KIID, rapports annuels ou semestriels des fonds, ou tout autre document juridique pertinent, ne saurait être acceptée. Les derniers prospectus, statuts, DICI/KIID et rapports annuels et semestriels des fonds mentionnés dans le présent document (les «Documents juridiques des fonds») peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'Union Bancaire Privée, UBP SA, 96-98, rue du Rhône, CP 1320, 1211 Genève 1 («UBP»). Les Documents juridiques des fonds peuvent également être obtenus gratuitement auprès d'UBP Asset Management (Europe) S.A., 287-289, route d'Arion, 1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'auprès d'Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 116, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France. Le représentant et agent payeur des fonds étrangers mentionnés dans le présent document est l'UBP. Les Documents juridiques des fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'UBP et comme indiqué plus haut.

## Union Bancaire Privée, UBP SA

Rue du Rhône 96-98 | CP 1320 | 1211 Genève 1 | Suisse | ubp@ubp.com | www.ubp.com



## Principaux risques



L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) se rapporte à la classe de part EUR. Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du fonds. La catégorie de risque reflète le niveau du profil de risque et de rendement: 1: le plus faible; 2: faible; 3: limité; 4: moyen/modéré; 5: élevé; 6: très élevé; 7: le plus élevé. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée au fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.